

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

La vente sera faite au comptant et en l'état, tel qu'exposé.

S'agissant d'une vente aux enchères caritatives, les acquéreurs ne paieront pas de frais, en sus des enchères.

La vente est faite avec Garantie Quinquennale pour toutes les œuvres présentées, conformément aux indications portées au catalogue. D'éventuelles modifications aux descriptions du catalogue pourront être annoncées au moment de la vente et seront consignées au Procès-Verbal.

Il est conseillé aux adjudicataires de faire assurer leurs lots et de faire procéder à leur enlèvement dans les meilleurs délais. Le magasinage n'engage pas la responsabilité de la Société de vente à quelque titre que ce soit.

A défaut de paiement, une mise en demeure avec avis de réception sera adressée à l'adjudicataire. A l'expiration d'un mois après cette mise en demeure et à défaut de paiement du bordereau, il sera exigé une pénalité de 10 % du prix de l'adjudication avec un minimum de 200 €. Cette clause contractuelle ne préjuge pas de toute autre procédure de recouvrement ou de folle enchère. Tout bordereau d'adjudication demeuré impayé ou ayant fait l'objet d'un retard de paiement est susceptible d'inscription au Fichier des restrictions d'accès aux ventes aux enchères (« Fichier TEMIS ») consultable par toutes les structures de vente aux enchères. Réclamation possible auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL). THIERRY-LANNON & ASSOCIES s'engage à ce que la collecte et le traitement de vos données soient conformes au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés. Droit d'accès sur demande.

ENCHERES « LIVE » :

Concernant les enchères portées à distance, dites en «Live», par moyens vidéos, électroniques ou internet, nous rappelons aux enchérisseurs potentiels que le rythme de la vente, en salle, prévaudra. Nous nous permettons dès lors d'insister sur la nécessaire réactivité de nos participants, lors des enchères à distance, afin de ne pas connaître la déception de voir un lot leur échapper, la responsabilité de Thierry-Lannon et Associés ne pouvant aucunement être engagée sur un défaut de connexion ou une possible lenteur des systèmes de communication.

RETRAIT DES LOTS :

Les retraits auront lieu sur place au moment de la vente le mardi 16/07/2024 ou, dès le lendemain 17/07/2024, sur rendez-vous par mail ou par téléphone à l'étude et ce jusqu'au 26/07/2024 et à partir du 26/08/2024.

EXPEDITION :

Nous vous remercions de contacter nos magasiniers pour un conseil d'expédition. Les frais d'expédition sont à la charge de l'acheteur. L'ETUDE N'EFFECTUERA PAS D'EXPEDITION. Il est conseillé de faire appel à des prestataires extérieurs qui assurent l'emballage et l'expédition de vos lots (ex :MBE Etc). Néanmoins, les expéditions, ou remises à leur transporteur, ne pourront être effectuées au profit des adjudicataires, qu'à réception formelle d'une décharge de responsabilité de THIERRY-LANNON & ASSOCIES, le transporteur du client ayant seul à prendre en charge la sécurité et l'assurance dudit bien pour l'adjudicataire requérant ledit transport. Si vous souhaitez mandater un messenger ou un transporteur, ce dernier devra se conformer aux horaires d'ouverture de l'Etude.

EXPORTATION :

Les Commissaires-Priseurs se tiennent à la disposition des acheteurs étrangers pour les conseiller concernant les formalités d'exportation